ROCHDALE, 24 mai.

Flanelle. — Les affaires sont calmes, les prix fermes, et l'on peut dire qu'aucun changement sensible ne s'est opéré dans l'état du commerce.

Beaucoup de marchands ont pris leurs dispositions et leurs voyageurs sont dehors, poussant aux affaires. Il est trop tôt pour établir les perspectives du commerce pour les drapiers. Il y a toujours eu une certaine proportion de marchands plus lents que les autres à faire leurs commandes pour la saison, mais tous les ont maintenant données.

Prenant une moyenne d'années, la somme des commandes est moindre que d'habitude. Les fabricants en sont contents, à cause de l'insuffisance des prix. Les produits de Yorkshire se vendent modérément aux cours précédents.

MANCHESTER, 25 mai.

Filés et tissus. — Les filés sont abondants et par suite de la modicité des affaires les prix sont en baisse. Les tissus sont par continuation très calmes et les fabricants ont *la plus grande difficulté* d'écouler leur production. Les prix n'ont pas varié et la plupart des fabricants préfèrent arrêter leurs métiers plutôt que de se soumettre à des concessions ultérieures.

Situation météorologique. — Paris 26 mai. — Les fortes pressions de l'Occident gagnent le nord de l'Europe où elles tendent à se réunir avec celles de la Russie. Le maximum se trouve en Norvège (Christiasund, 774 mm). Sur le centre et le sud du continent le baromètre continue à baisser lentement et une dépression s'est formée en Autriche (Bodo-Pesth, 757 mm). Des pluies ont été signalées en France, en Allemagne et sur le littoral de la Baltique.

La température est en baisse sur l'ouest et le sud-est de la France et en Finlande.

Le thermomètre marquait ce matin — 4° à Berne, 7 à Breslau, Besançon, 8 à Clermont, le Havre, 10 à Paris, 20 à Alger et 23 à Moscou.

En France, le temps reste à éclaircies et à averses.

A Paris, hier, ciel couvert avec averses.

Maximum, 12°1; minimum, 7°0.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'incendie de la filature Parent et Lemaire. — Le bâtiment de la préparation, donnant sur le boulevard Gambetta, a été fort détérioré, tant par le feu que par l'écroulement des murs de la filature Parent et Lemaire.

D'un autre côté, plusieurs caisses de bobines de coton filé ont été brûlées ou fortement avariées, dans les magasins de la rue de l'Union.

Les dégâts, pour la filature Motte-Bossut sont approximativement évalués à 150,000 francs.

Quant à la cause du sinistre, plusieurs versions circulent : la plus accréditée est celle-ci : un jeune ouvrier aurait allumé à midi, avant son départ, une cigarette près d'un métier à filer, et l'allumette dont il s'était servi, aurait communiqué le feu à des déchets de coton. Rien n'est encore prouvé, jusqu'à présent, à cet égard.

Nous avons cité hier, parmi les personnes qui se sont le plus distinguées MM. J.-A. Bollaërt et Alfred Catel : nous devons des eloges particuliers à tout le personnel de la maison Motte-Bossut ; ouvriers et employés ont rivalisé, en cette circonstance périlleuse, d'un zèle et d'un dévouement qui prouvent le sentiment de sympathie qui les anime à l'égard de leurs patrons.

Nous donnerons les noms de quelques-uns d'entre eux au risque de blesser leur modestie : ce sont MM. Achille Paussart, employé, Valentin, mécanicien, Pierre Mangin, ancien coutre-maître, Jean-Baptiste François chef mécanicien.

N'omettons pas le nom de M. Loviny, piqueur au service des travaux communaux, qui a fait preuve d'une énergie et d'un sang-froid admirables.

Parmi les sapeurs-pompiers, nous pouvons citer : MM. Castel, lieutenant des pompes à vapeur, Georges Pennel, lieutenant ingenieur, Vanacker et Braquet, sergents-majors, Duthoit et Polydore Wante, sergents, Drocourt, Macq, Delattre, Bouzin, Oxembre, Delannoy, Welghe, Robert Wlaminck, Mazure, caporaux, Pardoen et Crépin, sapeurs.

Nous devons également à la police et à la gendarmerie une mention pour la façon heureuse dont le service d'ordre a été fait.

Pendant toute la nuit de jeudi, une section des sapeurs-pompiers a veillé près du bâtiment : à l'heure qu'il est, les décombres fument encore : seule la muraille de droite est tombée, défonçant avec grand fracas la salle des preparations de l'établissement Motte-Bossut et y faisant de graves dégâts: les trois autres fendillées en tous endroits menacent de s'écrouler.

Aussi, par mesure de précaution, a-t-on clôturé, d'une barricade, la rue des Filatures et un rayon de six à sept mètres sur le boulevard Gambetta.

Un joli succès. — Nous recevons la dépêche suivante :

Melun, 26 mai, 5 h. 15, soir.

Au concours agricole qui vient d'avoir lieu, à Melun, entre quinze départements, comprenant la Flandre, l'Artois, la Picardie, l'Ile de France, La Champagne et la Lorraine, M. E. Tiers, cultivateur à Roubaix, a obtenu cinq premiers prix et un magnifique objet d'art.

Il y avait trente-sept sujets-concurrents.

DELEPORTE-BAYART, délégué.

Grande Fanfare. — La *Grande Fanfare* remplacera la *Grande Harmonie* (empêchée par sa sortie de Mons) à la revue du corps des sapeurs-pompiers qui aura lieu, à l'occasion de la Saint-Mamert, dimanche prochain, 29 mai, à 11 h. 1[2 sur la Grande-Place.

Le lendemain la *Grande Fanfare*, invitée par le corps des pompiers à participer au tir à la cible, les accompagnera de nouveau.

La société Saint-Paul, dite du *Franc Bouleur*, établie chez M. Jules Delporte, rue du Grand Chemin, 106, fera célébrer, lundi 30 mai, à 9 h. 1[2 du matin, une messe jubilaire en l'église Saint-Sépulcre, en l'honneur de son président, M. Félix Cattelain, membre de cette société depuis 1837.

Les parents, amis et anciens sociétaires y sont invités.

Une fanfare, organisée pour cette circonstance, exécutera quelques morceaux pendant l'office.

Le banquet qui aura lieu au local sera suivi d'un grand bal (champêtre si le temps le permet.

Le soir, illuminations, feux de bengale etc.

Les blessés. — L'état d'Adolphe N..., blessé par un train, près du passage de l'Allumette, était relativement satisfaisant, jeudi.

Victor Delmotte, l'ouvrier qui est tombé de la grue au quai de Calais, n'a pas repris connaissance depuis mardi matin. Son etat est excessivement grave. Disons à ce sujet que le blessé est un manœuvre de la Compagnie de Fives, et non pas un ouvrier de la Compagnie de Vicoigne et Nœux.

Un mécanicien de la rue Sébastopol, François C..., s'est légèrement blessé en tombant, la nuit, pendant un accès de somnambulisme, dans l'escalier de sa chambre. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux attendus. — *Accéléré*, chicorée, venant de Berchem; *Belgium*, pavés, venant de Lessines ; *la jeune Sidonie*, pavés et macadam, venant de Lessines.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 53me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

TOURCOING

La visite du Préfet du Nord. — M. Saisset-Schneider a passé une partie de la journée d'hier à Tourcoing. Reçu à la gare par MM. Lehoucq et Sasselange, adjoints, il s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, où l'ont salué les maires des communes du canton.

M. le préfet a fait ensuite une visite à M. Hasbroucq, maire, puis est allé successivement à l'Hôtel-Dieu, à l'école communale de la rue de Gand, au Lycée, à l'Hospice, et, accompagné des membres du Conseil de révision, il a visité la manufacture de tapis de M. Masure-Lorthiois. A cinq heures ont commencé à l'Hôtel de Ville les réceptions officielles.

Les présentations ont été faites dans l'ordre suivant : le Conseil municipal, les membres du Tribunal de commerce, de la Chambre de commerce, du conseil des Prud'hommes, les juges de paix, les consuls de Belgique et de la République Argentine, le personnel du Lycée, les administrateurs du Bureau de Bienfaisance, des Hospices et de la Caisse d'épargne, les fonctionnaires de la police, les officiers de douane, le receveur municipal, les fonctionnaires des services des contributions directes et indirectes, de l'octroi, le receveur des postes, les instituteurs et institutrices.

A l'issue des réceptions, le préfet a passé en revue les pompiers et le bataillon scolaire.

A six heures et demie un dîner de quarante couverts, servi dans la salle des délibérations du Conseil municipal, a réuni autour de M. Saisset-Schneider, les membres du conseil de révision, l'administration municipale, les conseillers municipaux et quelques conseillers généraux et d'arrondissement.

M. Saisset-Schneider est retourné à Lille par le train de 9 heures.

Les opérations du conseil de révision se sont faites hier en présence de MM. Pain et Salmon, conseillers de préfecture, de Lagrange, général de brigade, Delescluse, conseiller général, Dubreucq, conseiller d'arrondissement, Quitteray, sous-intendant militaire, Duchesne, lieutenant-colonel de recrutement, Bonnefoy et Legrand, médecins militaires.

Un assez grand nombre de conscrits du canton nord ont été, paraît-il, réformés ou ajournés.

Autour de l'Hôtel-de-Ville et dans le quartier central a régné toute la journée l'animation qui se produit habituellement en cette circonstance.

Un acte de brutalité sans nom a été commis jeudi après-midi par un conscrit qui, à l'occasion du conseil de révision, avait fait des libations trop abondantes.

M. Beuscart, vieillard de 75 ans, ex-receveur municipal des droits de place aux marchés, passait accompagné de sa famille, dans la rue de Gand, vers 5 heures du soir, quand il fut accosté par 3 jeunes gens passablement avinés et l'un d'eux lui porta sur la tête un coup qui le terrassa.

Pendant qu'on relevait le pauvre vieillard son brutal agresseur s'était éclipsé, mais il avait été reconnu pour un sieur Emile Brackman, garçon de magasin, demeurant rue des Phalempins: il a été arrêté jeudi et sera poursuivi correctionnellement.

M. Beuscart a, près de l'œil gauche, une blessure assez profonde qui, suivant le rapport médical, paraît avoir été produite par un instrument contondant.

Blanc-Seau. — Dans la nuit de mercredi à jeudi des malfaiteurs ont pénétré chez M. Constant Lecocq, épicier, en ouvrant la porte au moyen d'une fausse clef et ont enlevé plusieurs objets, café, savons, sardines, etc.

Chez un autre épicier, M. Debruffe, au fort Vanoutryve, on a tenté de voler, mais après avoir fait quelques trous dans la porte les malfaiteurs ne sont pas parvenus à s'introduire.

Un vol de 7 poulets et estimés à 6 fr. a été commis dans la nuit du 22 au 23 courant à Marcq-en-Barœul, hameau de la Rouge-Barre, au préjudice des époux Lepers-Dupire, cultivateur ; auteur inconnu.

— Un vol de 200 francs environ a été commis au domicile du nommé P. Gadenne. L'auteur, D. C..., a été arrêté.

LILLE

Société des Sauveteurs. — L'assemblée annuelle des Sauveteurs du Nord, aura lieu le dimanche 5 juin, à trois heures et demie, à l'hôtel du Maisniel.

La messe annuelle sera dite à midi, à l'église Saint-Maurice ; l'excellente musique des sapeurs-pompiers prêtera son concours à cette cérémonie. Le banquet aura lieu à l'hôtel du Maisniel, à cinq heures et demie.

Courses de Lille. — Nous rappelons que c'est lundi prochain, 30 mai, qu'auront lieu les courses du bois de la Deûle.

Les nombreux engagements dont nous avons publié la liste, indiquent que ces courses présenteront un grand attrait. Malgré la pluie qui tombe depuis quelques jours, la piste est bonne.

Voici de nouveaux engagements pour le prix principal :

Facteur et *Rhodante*, à M. H. Jennings ; *Cosinelle* et *Rozette*, à M. P. Aumont.

Prix du Parc (à réclamer) :

Journée et *Rhodante*, à M. H. Jennings ; *Altesse*, à M. le marquis Maison ; *Sunbury*, à M. W. Botterill ; *Edembur*, à M. le vicomte A. de la Rochefoucauld.

Prix du Bois (steeple-chase, à réclamer) :

Boulevardier, *Lauraine* et *Sonnette*, à M. Cl. Houzé ; *Agitée*, à M. Meurisse ; *Voisins* et *Réalmont* à M. E. Fould ; *Guerande*, à M. Gracy.

Régates internationales. — Nous rappelons que les régates internationales organisées par le Cercle des régates de Lille auront lieu le 12 juin, sur la Deûle, entre la porte d'Eau et le pont de Canteleu. Elles comprennent :

Course n° 1. Réservée aux rameurs n'ayant jamais obtenu de 1er prix. — Embarcations de plaisance (à clains); 2 rameurs en pointe ou en couple.

Course n° 2. Yoles-gigs (juniores); 2 avirons de pointe.

Course n° 3. Yoles-gigs (juniores) 2 avirons de couple.

Course n° 4. Yoles-gigs (seniores); 2 avirons de pointe.

Course n° 5. Périssoires (assis).

Course n° 6. Yoles-Gigs (juniores); 4 avirons de pointe, parcours, environ 3.000 mètres, 4 virages.

Course n° 7. Embarcations de tous genres et de toutes constructions, bordant 2 avirons de couple (seniores).

Course n° 8. Yoles-gigs (seniores); 4 avirons de pointe.

Course n° 9. Périssoires à obstacles.

Les inscriptions devront être envoyées *franco*, avec le montant des entrées, à M. Henri Stiévenard, secrétaire, rue du Pont-à-Raisnes, 1, avant le mercredi 8 juin 1887, terme de rigueur.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 23 mai 1887

Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix* (SUITE. — Voir le *Journal de Roubaix* du 27 mai)

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

Construction de platonds voûtés dans les cellules des postes de police

M. LOUAGE lit ce rapport, dont les conclusions sont ensuite adoptées :

» Messieurs, une tentative d'évasion a eu lieu au poste de police du 1er arrondissement. Pour éviter le retour de pareil fait, M. le Commissaire central a signalé, dans un rapport à l'Administration, la nécessité qu'il y aurait de voûter les cellules des postes de quartier, comme cela a été fait à la prison centrale.

» M. l'architecte, directeur du service des batiments, a dressé à cet effet un devis dont le montant s'élève pour les trois établissements des rues Saint-Vincent, des Arts et des Fossés à 918 fr. 70.

» Nous croyons inutile d'insister sur l'utilité de donner sans plus tarder satisfaction à la demande de M. le Commissaire central et nous vous demandons de voter la somme de 918 fr. 70 c. qui sera imputée sur le budget supplémentaire de 1887.

» Signé : Louage, Martel-Delespierre, Pennel, Pollet-Desquiens, Dr Carrette, Delannoy, Harinkouck, Heyndrickx, Destombes, Comerre, Buisine, Dr Derville, Roussel.»

L'entretien des propriétés Communales

L'entretien des propriétés communales a été adjugé pour une période de deux années prenant fin le 30 juin prochain.

Les commissions ont examiné les cahiers des charges et bordereaux de prix proposés par M. l'Architecte directeur du service des Bâtiments en vue d'une nouvelle adjudication.

Le Conseil homologue ces documents et décide que l'adjudication sera faite pour deux années, soit du 1er juillet 1887 au 30 juin 1889.

La rue de Wasquehal

Le Conseil homologue le plan d'alignement de la rue de Wasquehal.

Une partie de ce chemin est mitoyenne entre Roubaix et Croix ; les membres du conseil de cette commune ont accepté le projet des alignements.

Le chemin de la Makellerie

La commission intercommunale s'est réunie pour examiner le projet des alignements de la partie de la rue de la Makellerie mitoyenne entre Croix et Roubaix.

Les diverses propositions soumises à son examen, n'ayant pas réuni l'adhésion de ses membres, le Conseil passe à l'ordre du jour.

Les denrées alimentaires pour les chevaux de l'ébouage

Le Conseil revêt de son approbation un projet de cahier des charges, pour la mise en adjudication des denrées alimentaires nécessaires aux chevaux de l'Ebouage pendant la période du 1er juillet 1887 au 30 septembre 1888, soit quinze mois, dressé par l'administration municipale.

Le chemin vicinal n° 9

M. le Préfet du Nord avait invité l'administration de la ville de Roubaix à préciser le montant de la subvention qu'elle fournirait à la commune de Wattrelos pour la rectification de la partie du Chemin de grande communication n° 9, comprise entre la place de cette commune et le hameau du Laboureur.

Le Conseil complète sa délibération du 3 décembre 1886, en fixant à la somme de 30.000 fr. le chiffre de la contribution de la Ville. Cette somme représente le montant de la dépense à faire pour établir une zone de pavage de 2.30 sur tout le parcours du chemin actuel ; cette dépense incombe à la ville de Roubaix en vertu du cahier des charges de la concession des tramways.

Il décide, en outre, que la Ville serait dégagée de tout engagement si elle se trouvait amenée à établir la voie de tramway sur le chemin actuel.

Chemin de Roubaix à Hem et Blandain

L'état de répartition des dépenses d'entretien du chemin d'intérêt commun n° 154 est fixé pour la part de la commune de Roubaix par le service vicinal à 742 francs.

Le Conseil vote cette somme qui sera prélevée chaque année à partir de 1888 sur les ressources affectées à l'entretien des chemins vicinaux d'intérêt commun.

Tramways de Roubaix à Lille; stationnement des fourgons sur la Grande-Place.

M. LOUAGE lit le rapport suivant :

» Messieurs, vos commissions à qui vous avez confié le soin d'examiner quel serait le remède à apporter à l'encombrement qui se produit sur la Grand'Place par suite du service des messageries organisé par la compagnie des tramways ;

» Sont d'avis qu'il y a lieu de s'en rapporter à l'Administration municipale pour régler cette question au mieux des intérêts de tous.

» Signé : Louage, Martel-Delespierre, Pennel, Pollet-Desquiens, Docteur Carrette, Delannoy.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Messieurs, le rapport ne me satisfaisant pas complètement, j'ai l'honneur de vous soumettre l'amendement suivant, destiné à remplir le second paragraphe :

« Sont d'avis qu'il y a lieu d'inviter l'administration municipale à empêcher, par tous les moyens légaux, le déchargement des marchandises sur la Grande-Place. »

Il n'est pas admissible, en effet, qu'une simple compagnie particulière (car la compagnie des tramways du Nord n'est, après tout, qu'une compagnie particulière) puisse accaparer et encombrer une place publique pour laquelle nous avons dépensé tant d'argent. Que demain, les messagers de Lannoy, Tourcoing, Leers, viennent vous demander d'installer des dépôts sur la Grand'Place, quelle raison aurez vous de le leur refuser ? On a fait valoir en commission cet argument que la compagnie nous menaçait (car c'était une menace) de supprimer le service des marchandises. Cet argument, je vous l'avoue, me touche peu. Si la compagnie fait le service des marchandises, c'est qu'elle y rencontre son profit ; du jour où elle n'y trouvera plus son compte, elle supprimera ce service, s'inquiétant des intérêts roubaisiens, tout juste autant que la compagnie des chemins de fer du Nord et la compagnie du Gaz.

M. LOUAGE. — Avez-vous les moyens d'empêcher ce déchargement ?

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Le contrat est formel à ce sujet.

M. LE MAIRE. — M. Derville, vous faites erreur.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Pardon. Voyez le contrat. La compagnie s'est formellement engagée à supprimer les fourgons.

M. LOUAGE. — Où iront-ils alors ? Avez-vous un moyen à proposer à la Compagnie pour qu'elle puisse décharger ses fourgons ailleurs que sur la place ?

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Cela ne nous regarde pas. C'est déjà assez de leur permettre de couvrir nos rues de graisse et d'huile.

M. VINCHON. — A quelle époque cette question a-t-elle été traitée au conseil?

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — A la session de mai 1885. — Ce n'était pas la peine d'exproprier les terrains de la place pour en faire un magasin pour la Compagnie des tramways. Pourquoi la favoriser plus que les Messageries?

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — En principe M. le docteur Derville a raison. Mais voici l'objection faite par M. Jean-Baptiste Pennel, lors de la discussion en commission : le commerce trouve avantage à se servir des tramways pour le transport de ses marchandises, parce que les commandes sont exécutées plus vivement et plus régulièrement ; la suppression de ce service ferait tort aux petits industriels, car son maintien amènera une concurrence utile entre cette compagnie et les commissionnaires de la ville.

M. LE MAIRE donne lecture du rapport du 16 janvier 1885.

Ce rapport conclut à l'autorisation de la substitution définitive de la traction mécanique à la traction animée. Il ajoute que deux hommes devront être chargés de la conduite de la machine à moins que la Compagnie n'adopte un système qui assure la fermeture du régulateur et le serrage du frein dans tous les cas où la machine sera livrée à elle-même.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Ce rapport n'est venu qu'en seconde ligne, à la suite de la proposition de M. Martel demandant qu'il y eût toujours deux hommes pour conduire la machine: mais, dans le premier rapport, la suppression des fourgons était bien stipulée.

M. LOUAGE. — Mais c'est la suppression pure et simple de la messagerie des tramways que vous demandez.

M. LE MAIRE. — Tout récemment nous nous sommes occupés de la question. Le 9 mai, nous avons écrit à M. l'administrateur de la Compagnie, pour lui rappeler nos précédentes lettres et l'engager à prendre sans retard les mesures nécessaires pour faire cesser l'encombrement résultant des chargements et déchargements des fourgons de marchandises sur la Grande-Place. M. l'administrateur a répondu le 13. Dans sa lettre, que M. le Maire lit également, l'administrateur dit que des instructions seront données pour remédier immédiatement à cet état de choses.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Cette réponse a été faite le 13 ; nous ne sommes que le 20, il est vrai, mais c'est toujours la même chose ; rien n'a changé. Je maintiens mon amendement de tantôt.

M. LE MAIRE. — Je ne crois pas que nous puissions empêcher le stationnement des fourgons.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Ce que je voudrais, c'est la lecture du rapport.

M. LE MAIRE. — Voici le rapport fait le 16 juillet 1885, par M. l'ingénieur des mines.

Ce rapport, dont M. le Maire donne lecture, approuve la réclamation de l'administration municipale, dans sa demande de faire opérer, dans un local privé, la manipulation des marchandises transportées dans les fourgons, tout en tolérant le stationnement des wagons après leur chargement et leur déchargement.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — C'est tout ce que nous demandons.

M. ROCHE. — Les choses se passent ainsi à Lille.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Si Lille a des errements ne l'imitons pas, même dans ses emprunts et ses dettes.

M. ROCHE. — Il semblerait que ce qui se fait à Lille ne peut se faire ici. A Lille, on charge et en décharge les fourgons de marchandises sur la place et personne ne réclame, malgré qu'il y ait un grand mouvement et beaucoup de voitures publiques en stationnement. Si la Compagnie des tramways cessait sa messagerie par suite de tracasserie, vous rendriez un très mauvais service à l'industrie et principalement aux petits commerçants et aux particuliers qui reçoivent rapidement et à bon marché les petits paquets et colis, à cause de la concurrence entre les divers messagers.

En se conformant aux arrêtés ministériels sur la matière, je ne pense pas qu'on puisse interdire le stationnement des fourgons sur la place; on ne peut que demander à l'administration municipale d'être aussi sévère que possible pour que le service se fasse sans encombrement ni gêne pour la circulation sur la place.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Bah! les petits commerçants recevaient leurs marchandises avant la création de ce service, comme maintenant, peut-être un peu moins vite, mais, à coup sûr, aussi économiquement.

M. LE MAIRE. — M. le Préfet ayant écrit, le 28 juillet 1885 à la compagnie, une lettre, dans laquelle *il assimilait les tramways aux chemins de fer*, M. l'administrateur a répondu, le 8 août suivant, pour protester contre cette assimilation.

M. le Maire donne lecture de cette réponse, dans laquelle M. l'Administrateur ajoute qu'afin assurer l'exploitation dont il a la charge, et la responsabilité, il croit qu'il a l'obligation de continuer le transbordement des marchandises sur la voie publique, en prenant soin toutefois d'éviter l'encombrement produit par la manipulation et le triage des colis.

M. A. HARINCKOUCK. — Rien n'a été changé depuis cette lettre.

M. LE MAIRE. — Nous pourrons nous montrer plus sévère. Maintenez-vous votre amendement, Monsieur Derville.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Oui, je le maintiens dussé-je être seul à le voter : Le voici :

« Vos commissions sont d'avis qu'il y a lieu d'inviter l'Administration municipale, à empêcher, par tous les moyens légaux, le déchargement des marchandises sur la Grand'-Place. »

La proposition de M. le docteur Derville, mise aux voix, est adoptée.

Le règlement de la caisse des retraites des Sapeurs-Pompiers

M. P. WATTINE donne lecture du rapport suivant :

» Messieurs, la 6e commission a pris connaissance des articles 4 et 5 du règlement de la caisse de retraites des Sapeurs-Pompiers.

» Ces articles sont ainsi conçus :

» Art. 4. — Cette caisse fonctionnera au fur et à mesure des besoins et des ressources.

» Les sapeurs-pompiers de tous grades auront droit » à des pensions de retraite, après vingt-cinq ans de » services actifs, à compter du jour de leur inscrip- » tion sur les registres matricules du corps, pourvu » qu'ils aient cinquante ans d'âge ou des infirmités » qui ne leur permettent pas de continuer le ser- » vice.

» Art. 5. — La pension, après vingt-cinq ans de » services, sera annuellement pour les

» officiers de	400 francs
» Pour les sous-officiers, caporaux, sa- » peurs-pompiers, tambours et clai- » rons, de.	300
» Adrès trente ans de services, la pen- » sion sera annuellement pour les offi- » ciers, de	500
» Pour les sous-officiers, caporaux, sa- » peurs-pompiers, tambours et clai- » rons, de,	400

» L'administration municipale propose de les mo- » difier comme suit :

» Art. 4. — Cette caisse fonctionnera au fur et à » mesure des ressources et des besoins.

» Les sapeurs-pompiers de tous grades auront droit » à des pensions de retraite à compter du jour de leur » inscription sur les registres matricules du corps, » déduction faite des interruptions de service :

» 1° Après vingt-cinq ans sans distinction d'âge;

» Après quinze ans, mais à la condition que la ces- » sation du service ne soit motivé ni par indiscipline, » ni par inconduite;

» 3° Après quinze ans, dans le cas ou des infirmi- » tés ne leur permettraient pas de continuer le ser- » vice.

« Art. 5. — La pension, accordée pour 25 ans de service, sera annuellement :

» Pour le Capitaine commandant en pre- » mier de.	600 francs
» Pour le Capitaine commandant en se- » cond de.	550
» Pour les Lieutenants et Chirurgien de.	500
» Pour les Sous-Lieutenants de	450
» Pour les Sous-Officiers de.	400
» Pour les Caporaux, Tambours, Clairons » et Sapeurs-Pompiers de.	350

» Lorsqu'ils compteront cinq années dans leur » dernier grade au moment de leur admission à la » retraite après vingt-cinq ans de service, les officiers » bénéficieront des augmentations suivantes :

» Le Capitaine commandant en premier.	100 francs
id. en second..	75
» Les lieutenants et chirurgien	50
» Les sous-lieutenants.	25

» A 15 ans de service, la pension sera égale aux 3 » cinquièmes des sommes ci-dessus détaillées pour 25 » ans de présence au corps ; un vingt-cinquième des- » dites sommes sera servi pour chaque année au-delà » de 15 ans.

« Les nouvelles dispositions des articles 4 et 5 du » règlement de la Caisse des retraites des Sapeurs- » pompiers recevront leur effet à partir du 1er jan- » vier 1888. »

» En vue d'offrir un avantage aux anciens militaires qui contracteront des engagements à partir de ce jour, la commission vous propose d'admettre pour la liquidation de leur retraite, les années qu'ils auront passées sous les drapeaux jusqu'à l'âge de 25 ans.

» Considérant que les modifications proposées ont pour but 1° d'améliorer la situation des officiers, sous-officiers et sapeurs-pompiers ; 2° de faciliter le recrutement de ce corps, votre sixième commission vous prie de vouloir bien revêtir ces modifications de votre approbation.

» Signé : Emile Baas, Paul Wattine, A. Harinkouck Martel-Delespierre, F. Fauvarque, Arsène Senneville Descamps. »

M. LOUAGE. — Je trouve que l'on fait de grands avantages aux officiers et que les pompiers sont sacrifiés.

M. P. WATINE. — Les pompiers ont une solde ; les officiers ne sont pas payés; on a élevé l'indemnité des premiers de 40 à 50 fr. Et, de plus, depuis que nous sommes ici, nous avons rétribué davantage les gardes de nuit.

M. LOUAGE. — Puisque le but de ces modifications au règlement est le recrutement des pompiers, il faudrait avoir plus de soins des soldats.

M. P. WATTINE. — Encore une fois les pompiers sont payés et les officiers ne le sont pas.

M. LOUAGE. — Ne craignez-vous pas que les grosses retraites dévorent la caisse, et qu'il ne reste rien pour les retraites des soldats ?

M. P. WATINE. — Non, non, ce n'est pas à craindre puisque les retraites ne seront données qu'au fur et à mesure des ressources.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Le rapport dit que la pension s'accroitra d'un 25e de la somme, tandis que, pour les employés de la mairie, on donne le 50e.

M. A. FAIDHERBE. — C'est que, chez les employés, il y a une retenue.

M. ROCHE. — L'Augmentation du 50me se fait sur le traitement et non sur le chiffre de la retraite.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Si, au-dessus de 25 ans de service, la pension s'accroît, n'y aura-t-il par un danger, c'est que les pompiers restent plus de 25 ans, même lorsqu'ils ne seront plus aussi aptes à faire leur service, car, généralement, à 50 ans, on n'a plus l'agilité physique et morale, si nécessaire aux pompiers.

M. P. WATINE. — Beaucoup de pompiers entrent au corps à 20 ans ; après 25 ans de services, ils ont 45 ans, et, à cet âge-là, on peut encore rendre des services.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Mais, à vingt ans, on est soldat, et, en règle générale, on n'entre pas dans le corps des pompiers avant l'âge de 25 ans.

M. SENNEVILLE. — Il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup de Flamands dans le corps des pompiers.

M. P. WATINE. — Ils y étaient quand nous sommes arrivés au pouvoir. Nous les y avons trouvés. Mais il n'en est pas entré un seul depuis trois ans.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Je vois de gros inconvénients dans ce paragraphe où il est question de l'âge. Est-ce que, tous les jours, nous ne sommes pas arrêtés dans la révocation des vieux employés par considération pour leur âge. Il en sera de même pour les pompiers.

Et cependant, nous médecins, nous sommes d'avis, qu'à 50 ans, on n'est plus apte à être pompier.

M. P. WATINE. — Eh bien ! Changeons le texte.

M. A. FAIDHERBE. — Mettons entre la 20e et la 25e année, pour éviter des discussions plus tard.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Un individu se présente à 35 ans ; quelques années apres, il est impropre au service.

N'y aurait-il pas un âge au-delà duquel on ne peut plus être accepté ?

M. A. SENNEVILLE. — Cela se fait dans l'armée.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Reçoit-on les pompiers à tout âge?

M. PAUL WATINE. — Non, jusqu'à 30 ans.

M. ALFRED REBOUX. — Alors... imposez la retraite à 50 ans.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Non, vous allez plus loin que ma pensée. Il y a des gens de 60 ans qui sont encore à même de remplir leur service. Mon but est simplement de ne pas les engager à rester plus longtemps.

M. LE MAIRE. — Nous supprimons : « au-dessus de 25 ans » et nous mettons : « entre 20 et 25 ».

Les conclusions du rapport, avec ces modifications, sont adoptées. (*A suivre*).

CONCERTS ET SPECTACLES

Fanfare-Delattre. — Jeudi soir à l'Hippodrome, a eu lieu la dernière audition publique de la *Fanfare-Delattre* avant le concours du Havre. L'exécution tout à fait finie des morceaux de choix et imposés, nous a confirmé davantage dans l'espoir que nos compatriotes obtiendront dans cette lutte la digne récompense due à leurs efforts.

Nous donnerons demain une appréciation plus détaillée sur le programme de cette belle soirée.

Le *Choral Nadaud* que l'on trouve toujours là où l'on peut obliger quelqu'un a tres gracieusement apporté son précieux concours en chantant deux jolis chœurs. M. L. Knorr, directeur de la *Fanfare Delattre* par une attention délicate a voulu remercier M. Minssart, directeur du *Choral Nadaud* en lui offrant un joli bouquet. OCTAVE.

Wattrelos. — Voici le programme du concert qui aura lieu, le dimanche de la Pentecôte, à 4 heures, à l'école publique de la rue de la Mairie, à Wattrelos, au profit de la bibliothèque populaire :

1. Allegro militaire, musique municipale: — 2. *Enigmes.* — 3. *Sur les Remparts*, Saintis, union chorale. — 4. Ouverture des *Diamants de la Couronne*, Auber, musique municipale. — 5. *L'Appel après le Combat*, poésie. — 6. *Nuage de dentelle*, valse, Klein musique munipale. — 7. *L'Enfant de Paris*, poésie. — 8. Fantaisie sur *Carmen*, Bizet, musique municipale. — 9. Dialogues comiques, MM. Debeurne, Laisne et Spriet. — 10. *Hymne à la Patrie*, 11. *Son nom*, 12. *Dis-moi quel est ton pays*, 13. *Echo d'Alsace*. Chœurs par les élèves. — 14. *Alléluia d'Amour*, M. Bareune. — 15. *Les enfants des Montagnes*, Saintis. Union chorale. — 16. *Fleurs de Printemps*, mazurka Matti, musique municipale. — 17. Proclamation du résultat de la tombola. Prix d'entrée : 50 cent. et 1 fr.

Nota. — En cas de mauvais temps, le concert sera remis au lendemain même heure.

Tourcoing. — La *Fanfare du Blanc-Seau*, exécutera, dimanche 29 mai 1887, à 5 heures du soir, sur la Place Thiers, les morceaux ci-après :

1. Allegro militaire, Bender. — 2. *Jeanne de Flandre*, ouverture, F. Boisson. — 3. *Anna*, polka, Paque. — 4. *Anna Boléna*, fantaisie, X... — 5. *Plombine*, valse, XXX. — 6. Mosaïque sur des motifs de *Joseph*, *Brepsant*.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. PARENTY.

Audience du jeudi 26 mai 1887

L'affaire du Marché Saint-Nicolas. — Le tribunal se déclare incompétent pour statuer sur les vols du marché Saint-Nicolas commis la nuit avec escalade. En conséquence, les deux prévenus sont renvoyés devant les juges compétents.

Vol d'un paletot. — Le sieur Henri Castelain, de Roubaix, est accusé de vol d'un paletot à *Lille*. Il est condamné à 1 mois. MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LE PONT SAINT-VINCENT-DE-PAUL

On nous écrit :

« L'accident, qui a failli arriver ces jours derniers au pont St-Vincent, ouvrira-t-il les yeux de l'administration municipale, sur les dangers que présente le peu de largeur de ce pont (5 mètres, trottoirs compris) avec des garde-fous à claire-voie, n'ayant pas un mètre de hauteur.

» Attendrons-nous qu'il y ait mort d'homme pour l'élargir, et le compléter, par une rampe pleine, qui empêchera les curieux et les enfants des Ecoles des rues d'Alsace, Ouest et St-Vincent, d'y stationner, pour y voir passer les 54 trains, sans compter les nombreuses manœuvres nécessitées par les trains de marchandises.

» Bien que cet état date de 25 ans, il s'est produit peu d'accidents, parce qu'avant l'ouverture de la nouvelle route sur Tourcoing, la circulation sur le pont était peu considérable, mais depuis que l'établissement *de la nouvelle route* et la *construction* de la Condition y amènent un mouvement important, retarder l'élargissement du pont, c'est attendre qu'un accident s'y produise pour venir y porter un tardif remède.

» Retardera-t-on cet élargissement, en disant qu'il incombe à la Cie du chemin-de-fer ? Mais, si nous attendons l'élargissement de la Compagnie, nous ne l'obtiendrons jamais; peut-être y aurait-il eu lieu de comprendre cette question, lors de la subvention des 360.000 francs allouée à la Compagnie pour la construction de la nouvelle gare; c'était certainement le moment favorable; mais on s'en est désintéressé; alors il faudra bien que ce soit la Ville qui l'entreprenne.

» Dira-t-on que la Ville n'a pas les moyens de le faire ? n'a-t-elle pas voté 100,000 francs au moins pour sa part dans le prolongement de la rue des Arts ? ne vient-elle pas d'intervenir pour 30,000 fr. dans le redressement de la route de Wattrelos.

« L'élargissement du Pont Saint-Vincent, ne présente-il pas les mêmes raisons d'extension, qui ont fait adopter les projets rapportés plus haut.

» En plus de ces raisons d'intérêt matériel, n'en existe-t-il pas d'un ordre supérieur, celle de la vie de nos concitoyens ;

» *Ne semble-t-il pas que cette raison seule, suffirait* pour déterminer cet élargissement, et que le retarder davantage, serait de la part de l'Administration municipale, assumer sur elle, en cas d'accident, une terrible responsabilité. »

NORD

Assises du Nord. — M. Hannotin, conseiller à la cour d'appel, est nommé president des assises du Nord pour la session d'août.

De Paris à Armentières à pied en 35 heures. — On nous annonce de Paris que M. Gilbert Gérard, l'excursionniste bien connu dans la région, vient de s'engager à faire pour le compte du Cercle du Commerce, la traite de Paris à Armentières en 35 heures à pied.

Le départ est fixé au samedi 4 juin à quatre heures du matin. M. Gilbert Gérard arrivera à Armentières le lendemain dimanche 5 juin à trois heures de l'après-midi. Un service télégraphique sera organisé pour pointer son passage ; les dépêches seront adressées à Armentières. Cette excursion sera la 526e de M. Gilbert Gerard et donnera un parcours total de 6,450 lieues.

Les incendies d'Achiet. — On signale d'Achiet un nouvel incendie, — le sixième depuis quelques mois, le troisième en moins de quinze jours. On se rappelle qu'un sieur Caron avait été arrêté, il y a quelque temps, comme l'auteur de ces incendies. Le jour même de son arrestation, un individu qui lui tenait de près disait dans la commune :

— Voilà Caron arrêté. Si de nouveaux incendies éclatent maintenant, il faudra bien qu'on le relâche !

On est donc fondé à croire que ce dernier sinistre est dû à la malveillance. Une enquête a d'ailleurs été ouverte immédiatement par la gendarmerie, et mercredi matin le parquet d'Arras s'est de nouveau transporté sur les lieux.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 26 mai.* — Henri Mondet, rue de l'Arc, 8. — Liévin Vlaeminck, rue de Mouveaux, cour Beaurepaire, 1. — Adèle Beaumont, rue de Luxembourg, fort Cordonnier, 41. — Philomène Verhelle, rue de Beaurewaert, cour Dassonville, 1. — Angèle Duriez, rue Pellart, fort Mulliez, maisons Foveau, 11. — Gustave Houzé, rue des Vélocipèdes, cour Delannoy, 3. Emile Vandenbrouck, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Sidonie Gadeane, Quai de Calais, dans un bateau. — Arthur et Georges Delécluse, jumeaux, rue Isabeau, 8. — Germaine Duquennoy, Grande-Rue, 79. — Marthe Decaisne, Hôtel-Dieu — *Mariages du 26 mai.* — Emile Hanck, contre-maître, 31 ans, à Wattrelos, et Marie Castelin, 23 ans, couturière, rue du Nord, 24. *Déclarations de décès du 26 mai.* — Louis Brochain, 1 an 9 mois, rue de Lille, impasse des Arts. — Marie Depoorter, 46 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 277. — Alphonse Cuvelier, 1 an 10 mois, rue de l'Alma, fort Frassez, 73.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 26 mai.* — Jeanne Raguth, rue de la Croix-Rouge. — Marie Fleury, rue du Chêne-Houpline. — Marie Goemaere, à l'Epinette. — Jeanne Honigsbeim, boulevard Gambetta. — Louis Mabille rue des Orphelins. — *Déclarations de décès du 26 mai.* — Héléna Ghesquière, 5 ans 3 mois, rue Lerouge. — Marie Uyttenhove, 80 ans, sans profession, à l'Epinette.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 15 au 22 mai.* — Marie Catteau, rue de Linselles. — Gaston Verhulst, rue de Tourcoing. — Léon Atutbaert, rue de la Latte. — *Mariage.* — François Vervack, 20 ans, peigneur de lin, et Léonie Kiepe, 23 ans, dévideuse, paroisse Saint-Piat. — *Déclarations de décès du 15 au 22 mai.* — Arthur Dhorre, 17 jours, rue de la Latte. — Arthur Quivron, 8 mois, rue de Tourcoing. — Dhaenens, présenté sans vie, Le Blanc-Four.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Louis COURMONT-VANGEHUCHTEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Justine-Julie-Léontine COURMONT, décédée à Lille, le 25 mai 1887, à l'âge de 20 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service, qui auront lieu le samedi 28 courant, à 11 heures, en l'église Saint-Michel, à Lille. Les Matines et Laudes seront chantées la veille du Convoi, à 6 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Solférino, 292, à 10 heures 3[4. Des Messes seront célébrées au Maitre-Autel de ladite église, le mardi 15 juin, pendant toute la matinée, et l'Obit, sera chanté le même jour, à 11 heures, (Laudes à 10 heures 1[2). 14837

Les amis et connaissances de la famille Edouard LANDAS qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri LANDAS, décédé à Roubaix, le 26 mai 1887, dans sa 19e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels qui auront lieu le dimanche 29 courant, à 4 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 211, estaminet de la *Pomme Rouge*.

Les amis et connaissances de la famille DEMULIER-EURIALLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Joseph DEMULIER, veuf de Dame Augustine EURIALLE, décédé à Roubaix, le 26 mai 1887, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le samedi 28 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 30 mai 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe BOSQUET, receveur des Postes et Télégraphes en retraite, époux de Dame Clémence MARTEL, décédé à Roubaix, le 17 avril 1887, dans sa cinquante-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considerer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 30 mai 1887, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre VANDAELE, laitier, époux de Dame Pauline MARCQ, décédé à Roubaix, le 3 juin 1886, à l'âge de 58 ans et 8 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Saint-Joseph (Croix-Rouge), à Tourcoing, le lundi 30 mai 1887, à 9 heures précises, pour le repos des âmes : de Monsieur Zacharie ZUND, décédé à Roubaix, le 8 avril 1884, à l'âge de 32 ans, et de Dame Madeleine ZUND, décédée à Roubaix, le 6 juin 1884, à l'âge de 33 ans et 7 mois, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 30 mai 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEZAIRE, veuf en premieres noces de Dame Adelaïde-Angélique AGACHE, et en secondes noces de Dame Marie-Rose LEPERS, décédé à Croix, le 13 avril 1883, dans sa 78e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Voir, à la 1re page, les dépêches et la dernière heure.

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Pavages, Sables et Graviers
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité 14247 27136

Les souscriptions sont reçues sans frais jusqu'au 26 mai, dernier délai.
CONVERSION
des Obligations de la ville d'Anvers
Les porteurs des obligations de la ville d'Anvers sont invités à se présenter plus tôt possible et au plus tard le 28 mai chez
A. Pajot et Ch. Lefebvre
60 bis, rue Nationale, 60 bis — Coin de la r. de l'Hôpital-Mil. — LILLE | 6, rue la Gare, 6 — près de la Grande-Place — ROUBAIX
Qui se charge SANS FRAIS de toutes les formalités.
Les mêmes numéros leur seront rendus pour qu'ils puissent concourir à tous les tirages anticipés.
Renseignements gratuits. 11626

10 centimes la Livraison
EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom
14614

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Vous rencontrez à chaque pas des jeunes femmes et des jeunes filles se plaignant de douleurs d'estomac, d'essoufflement, de lassitude, d'énervement; la parole est faible, le teint mat, le sang en parait absent, tant il est pâle et décoloré; c'est le fer et les phosphates, principes minéraux indispensables à l'entretien de la vie, qui font défaut. Les médecins ont alors recours au Phosphate de fer soluble de Leras qui n'échauffe pas, ne constipe pas et s'assimile de suite. 14846d

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12967

CONTREXEVILLE
Source du Pavillon
Eau minérale souveraine contre la Goutte, la Gravelle, les Douleurs hépatiques
Dépôt général : A. ADAM
31, boulevard des Italiens, PARIS
Seule Décrétée d'Intérêt public
14553

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers
LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC.

Mercerie en gros. *A la Navette d'or*, rue du Vieil-Abreuvoir, 7, Roubaix. Fournier-Chius. Articles recommandés : brosserie, cravates, foulards, corsets, rubans de soie, cotons et laines à tricoter. Bijouterie deuil et doublé. Dépôt de gilets de chasse de Santerre. 513

Fabrique de chapeaux de feutre et soie. Pierre Segard, 40, rue Saint-Pierre, angle de la rue de l'Ermitage, Roubaix. 517

Photographie Elkan, rue Pellart, 74, Roubaix. Portraits emaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photo-miniature. Grands portraits peints à l'huile depuis 30 fr. 519

Lemay, changeur, 55, rue des Champs, Roubaix. Achat et vente au comptant des obligations aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison de change ne traitant pas les opérations par spéculation, de jeu, c'est-à-dire le terme, et où les clients trouvent toutes les listes de Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureaux ouverts de 8 heures matin à 7 heures soir, Dimanches et fêtes exceptés. 520

Papiers et Sacs. — Montens-Deschauwer, 127, rue Daubenton, Roubaix. — Papiers en tous genres. 521

Delgrange-Belpalme, *ébéniste*, rue Saint-Joseph, 72 bis, Roubaix (pres l'église des Pères). — Fabrique et magasin de meubles en tous genres, ouvrage garanti. Réparations de meubles soignées. 525

François Delombaerde, *horticulteur à Mouveaux*. Arrangement et entretien de jardins et parcs par abonnements ou à la journée. Taille d'arbres, fauchage et entretien des pelouses. Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes en tous genres. Dépôt de terre de Bruyères et de Purcet de bonne provenance. Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

ZURICH, compagnie d'assurances contre les accidents. Polices individuelles contre les accidents de toute nature et collectives avec garantie de la responsabilité des patrons. La Compagnie Zurick a pris part au reglement de la catastrophe du 5 novembre 1883, et elle a indemnisé les victimes de l'explosion du 15 décembre 1884. Elle règle annuellement, à Roubaix, près de 300 sinistres. — Direction particulière M. L. Duthoit, 17, rue Saint-Vincent-de-Paul. 5

Paul Honoré, rue des Fabricants, 28. Glaces pour devantures de magasins. Miroiterie en gros. Encadrements. Entreprise de travaux de peinture et vitrerie. — ASSURANCE contre le bris des glaces. 534

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, r. Neuve 17